



Déclaration liminaire de la section locale du SPAC CFDT CT spécial du CRNA O du 16 octobre 2020

Pour la section locale du SPAC CFDT, voter aujourd'hui POUR la mutualisation pluriannuelle jusqu'en 2023 d'une expérimentation RH type 7/12 issue du protocole 2016/2019,

- c'est voter POUR le maintien de la casse du 1 jour sur 2 dans l'organisation du temps de travail des ICNA,
- c'est voter POUR l'instauration d'un dispositif par lequel les ICNA du CRNA O se retrouveraient débiteurs vis à vis de l'administration et ce au moins jusqu'en 2023,
- c'est voter POUR le maintien de l'allocation d'une prime "fort trafic" même si celle-ci serait d'un montant inférieur à la prime actuelle,

et de fait :

- c'est incontestablement ignorer la très forte baisse de trafic (à peine 900 vols ces jours-ci pour le CRNA O) et la crise du secteur aérien,
- c'est ignorer complètement l'endettement de la DGAC, endettement qui va encore s'accroître quand celle-ci devra se représenter en fin d'année au ministère du budget pour un nouvel emprunt.

La section locale du SPAC CFDT ne peut s'empêcher de penser que maintenir ce style d'expérimentation va à l'encontre du bon sens et va, en plus, susciter amertume et incompréhension chez toutes les autres catégories de personnel de la DGAC.

Le maintien d'une prime de "fort trafic" est indécente au vu des recherches d'économie dans lesquelles la DGAC va vouloir se lancer et se fera donc forcément au détriment des conditions de travail d'agents d'autres corps de la DGAC (mutualisation poussée à son extrême des services support, coupe dans le budget de l'action sociale, fermetures de certains organismes, etc.) . Enfin, maintenir cette forme d'expérimentation valorisée, c'est simplement ignorer la crise économique que connaît désormais notre pays avec ses vagues de licenciements.

C'est pourquoi, Mr Le président du CT spécial CRNA O, lorsque vous solliciterez la position de la section locale du SPAC CFDT, elle votera:

- **POUR l'arrêt de l'expérimentation en cours et**
- **CONTRE la mutualisation pluriannuelle de celle-ci.**